



## **MAIRIE DE CANTE**

13 Rue du Général Sarrut  
09700  
CANTE  
05.61.67.85.09  
mairie@mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025  
Date de reception de l'AR: 11/04/2025  
009-210900767-DE\_2025\_009-DE  
A G E D I

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE\_2025\_009**

### **SEANCE DU 08 AVRIL 2025**

Date de la convocation : **02 avril 2025**

<b>Nombre de conseillers</b>		
En exercice	Présents	Votants
<b>10</b>	<b>07</b>	<b>07</b>
<b>Résultat du vote</b>		
Pour	Contre	Abstention
<b>07</b>	<b>00</b>	<b>00</b>
<b>Adoptée</b>		

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

**Étaient présents :** M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, M Philippe BISOGNIN, Mme Nadine CLAPIER, M Hubert GRAS,

**Étaient représentés :**

**Étaient Absents & excusés :** Mme Wendy BURG, M Nicolas BLANCHOT, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Nadine CLAPIER a été nommée secrétaire de la séance.**

**OBJET :**

**Vote du taux des taxes 2025**

*En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.*

Le coefficient correcteur communal pour 2025 est : **13 884**

La taxe CFE & CVAE ont été transférées à la CCPAP depuis le 01/01/2022 qui reversera une participation fixe à la commune.

La commission finance à l'unanimité a décidé de conserver les taux d'impositions pour l'année 2025 sans aucune augmentation.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	186 991	31,48	110,19	192 100	60 473	31,48	60 473
Taxe foncière non bâties (TFNB)	29 829	72,85	280,39	30 300	22 074	72,85	22 074
Taxe d'habitation (TH)	16 449	16,68	54,03	11 000	1 835	16,68	1 835
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	84 382		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	84 382 >>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8		9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			31,48		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	84 382			72,85		
Taxe d'habitation (TH)	84 382	= 1.000000		16,68		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)					

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	6 470			2 389	0	-9 466	13 884	13 277

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
84 382		13 277		97 659

À FOIX

Le 17 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,  
PHILIPPE POULAIN

Le

Pour la Préfecture,

Le 07/04/2025

Pour la Commune,

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** la proposition de Monsieur Le Maire et le mandat pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

**Pour extrait conforme**

**Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.**

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance Mme Nadine CLAPIER
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 11 avril 2025